

**BAREME
HONORAIRES TRANSACTION****VENTES** Honoraires à la charge du vendeur
ou de l'acquéreur selon les conditions du mandat

Prix de vente	Mandat Simple (a)		Mandat Confiance ou Exclusif (a)	
	TTC	HT	TTC	HT
Inférieur ou égal à 299.000 €	Forfait 12 000 €	Forfait 10 000 €	Forfait 12 000 €	Forfait 10 000 €
Entre 300.000 € et 599.000 €	5,00 % du prix de vente	4,17 % du prix de vente	4,00 % du prix de vente	3,33 % du prix de vente
Entre 600.000 € et 1 000. 000 €	Forfait 40 000,00 €	Forfait 33 333, 33 €	Forfait 35 000,00 €	Forfait 29 166,67 €
≥ 1 000. 001 €	5,00% du prix de vente	4,17 % du prix de vente	4,00% du prix de vente	3,33% du prix de vente
Parking ou Box	Forfait 5 000 €	Forfait 4 166,67 €	Forfait 5 000 €	Forfait 4 166,67 €

(a) En cas de délégation de mandat, le barème de l'agence mandante s'applique.

PRESTATIONS PARTICULIERES

	TTC	HT
Vacation horaire (honoraires à la charge de la partie concernée)	Employé : 100.00 €	83.33 €
	Manager : 120.00 €	100.00 €
	Directeur : 150.00 €	125.00 €
Vacation expertise	500.00 €	416.67 €

Tarifs HT 01/05/2019 (TVA : 20.00 %)

BAREME HONORAIRES LOCATION

Habitation Non Meublée⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone très Tendue- Année de référence 2014 Loi Allur



Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires :

. de visite, de constitution du dossier : du locataire et de rédaction du bail : 12€ TTC le m²

. de réalisation de l'état des lieux: 3 € TTC le m²

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (1)	12 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (1)	3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur : Un mois de loyer charges comprises dont décomposition :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (1)	12 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (1)	3 € / m ² TTC
Honoraires d'entremise et de négociation	Le complément pour un coût total TTC de un mois de loyer charges comprises

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre le locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

En cas de délégation de mandat, le barème de l'agence mandante s'applique.

HONORAIRES LOCATION PARKING ET VACATION HORAIRE	TTC (à la charge de chaque partie)	HT (à la charge de chaque partie)
Location parking (honoraires forfaitaires à la charge de chaque partie)	200.00 €	166.67 €
Rédaction d'un avenant (à la charge exclusive du demandeur)	400.00 €	333.33 €
Vacation horaire (honoraires à la charge de la partie concernée)	Voir prestations particulières *	

HONORAIRES LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX, PROFESSIONNELS ou MIXTES

Honoraires de location.		
. du loyer charges comprises hors taxes de la première période triennale pour les baux 3/6/9/12 ans,		16 %
. de la période de location pour les baux précaires,		TTC
. de la première période de location pour les baux professionnels.		13.33 %
		HT
Rédaction d'actes à la charge du locataire (sauf conditions particulières du mandat)	2 mois TTC de loyer charges comprises	1.67 mois HT de loyer charges comprises
Pas de porte, droit au bail, vente de murs commerciaux ou bureaux, etc.	14% TTC	11.67% HT
Vacation horaire (honoraires à la charge de la partie concernée)	Voir prestations particulières *	

* prestations particulières sur barème Transaction

Tarifs HT 1/01/2018 (TVA : 20.00 %)



Achat - Vente - Location

Beauharnais Immobilier SAS au capital de 8000 € SIREN 448 263 087 RCS Nanterre- Carte T N° CCI 9201 2016 000 013 803 délivrée par la CCI Paris Ile de France - CEGC, 19 rue Hoche, tour Kupka 92219 La Défense Cedex-Code NAF 6831 Z

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21